

La justice ne se rend plus au nom du peuple français : trois exemples...



Article rédigé par *Riposte Laïque*, le 15 décembre 2018

Source de l'image : <https://cqf-avocat.com>

Source [Riposte Laïque] La démocratie ne peut pas s'appliquer pleinement dans un pays quand sa justice œuvre contre elle.

Or, c'est le cas en ce qui concerne la France.

Sa justice « marche sur la tête », elle est en dysfonctionnement total avec la gravité des événements que nous vivons quotidiennement.

Elle n'est plus au service de la République mais au service d'une idéologie politique malsaine et quand « la justice fout le camp » ce sont toutes les valeurs républicaines qu'elle entraîne dans son sillage.

Trois récentes décisions démontrent son « laisser-aller » idéologique :

1/ La relaxe de l'ex-présidente du Syndicat de la magistrature, jugée pour injures publiques pour l'affaire du « Mur des cons », en 2013.

Ce « Mur des cons » où étaient épinglées des dizaines de personnalités, surtout de droite, et, ce qui était autrement plus outrancier, Philippe Schmitt, général de réserve et père d'Anne-Lorraine, tuée de 32 coups de couteau en 2007 dans le RER par un récidiviste.

Sa colère et son indignation, après une telle décision, sont plus que compréhensibles et nous les partageons.

2/ Celui tout récent du profil de ce terroriste islamiste, fiché S, Chérif Chekatt, qui vient de tuer à Strasbourg.

Le porte-parole du ministre de la justice, Youssef Badr, nous a rassuré sur Europe 1 : « Il n'y a pas eu de dysfonctionnement dans le suivi de ce délinquant ».

Alors, que l'on veuille bien nous expliquer comment un individu de 29 ans, connu par les autorités pour 50 faits de braquage et de vol avec violences, condamné à 27 reprises depuis l'âge de 13 ans, (cela est précisé par le secrétaire général du Syndicat des commissaires de la police nationale) peut se trouver entièrement libre, bien que suivi par les Renseignements généraux, sans même un bracelet électronique.

À quelles peines de prison ridicules avait-il été condamné ?

3/ La relaxe incompréhensible accordée à Saïdou, sa condamnation annulée en cassation, car la justice, enfin ce que l'on peut nommer la justice ! a considéré que ses propos, aussi outranciers soient-ils, participaient à un débat d'intérêt général (ahurissant ! On souhaiterait savoir lequel, de débat ?).

Saïd Zouggagh et son complice Saïd Bouamama, soi-disant sociologue, avaient publié en 2010 un livre et un CD titrés « Nique la France ».

Ils étaient, paraît-il, motivés contre la création d'un « ministère de l'Identité nationale » :

« Ce que je pense de leur identité nationale, de leur Marianne, de leur drapeau et de leur hymne à deux balles, je vais te faire un dessin, ça risque d'être indécent de voir comment je me torche avec leur symbole écœurant. »

Il s'agit-là d'un extrait de leur chanson.

Saïdou avait été condamné à la lourde peine de 1 euro de dommages et intérêts et les magistrats de la cour de cassation ont estimé que même cet euro unique était trop cher payé pour « insultes à nos valeurs, notre drapeau, notre hymne, notre identité, symboles pour lesquels sont morts des millions de citoyens français !

Ces magistrats ont estimé que ces propos « outranciers, injustes ou vulgaires » entendaient dénoncer le racisme de la société française, hérité de son passé colonialiste, et s'inscrivait dans le contexte d'un débat d'intérêt général et qu'ils n'excédaient pas les limites de la liberté d'expression.

Aussi, m'inspirant de ce verdict plus que complaisant, je vais me permettre d'écrire, puisque je ne sais pas chanter, que ces « cons » de magistrats sont dénoncés dans le contexte d'un débat d'intérêt général et n'excédant pas ma liberté d'expression... comme ils disent !

Et pour conclure, en une sorte d'apothéose, le ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a décidé de « blanchir » le juge d'instruction antiterroriste qui, en avril dernier, avait permis à un dangereux terroriste, Oualid B., condamné le 29 novembre par la cour d'assises à 5 années de prison, de recouvrer la liberté à cause d'une erreur administrative de sa part.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://ripostelaique.com/la-justice-ne-se-rend-plus-au-nom-du-peuple-francais-trois-exemples.html>

15/12/2018 11:00